



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-AULDE
du 21 avril 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un avril, à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GEIST, maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BAHIN Martial, BENEY Jean-Marc, BOURGEADE Florence, COTTRAY Brigitte, DE CAGNY Clémentine, GEIST Gérard, MAGUERESSE Nicole, PASCARD Evelyne, RIBET Dominique, TAUVY Philippe, THOMINET Francis, WONGERMEZ Claudine.

Absent excusé avec pouvoir :

M. CLEMENT Eric ayant donné pouvoir à M. Francis THOMINET,

Secrétaire de séance : Mme DE CAGNY Clémentine.

Le conseil municipal adopte le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2016.

1/3 Décision à prendre suite à une procédure judiciaire en cours

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de sa proposition de faire appel sur une procédure judiciaire en cours, concernant un dossier d'urbanisme.

Il indique que même si ses délégations lui permette d'ester en justice sans l'accord préalable de son conseil, il lui est apparu important de tenir celui-ci informé de la situation suite à l'audience qui s'est tenue le 15 avril dernier et d'obtenir l'aval des conseillers municipaux.

En effet, la délibération du conseil témoigne de sa volonté de faire respecter le droit sur son sol ; empêchant par là-même tout précédent potentiel et tout risque de recours administratif à l'encontre de la mairie de la part d'autres administrés qui estimerait que la commune ne fait pas respecter le droit dont elle est dépositaire et qu'elle a le devoir de faire appliquer.

Monsieur le maire indique que le procureur avait demandé la démolition dans un délai de 6 mois. Le conseil réaffirme qu'un aménagement de plus longue durée pour cette démolition pourrait être envisagé.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, le conseil municipal vote avec 13 voix Pour, et 2 Abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil est clos à 20h15.

Gérard GEIST,
Maire